

Sécurité : Paris va renforcer son dispositif de vidéoprotection

L'Exécutif parisien, en concertation avec les Maires d'arrondissements, va soutenir l'action de la Préfecture de Police en faveur du renforcement de la vidéoprotection. Colombe Brossel, adjointe à la Maire, proposera au prochain Conseil de Paris de financer 165 nouvelles caméras sur l'espace public.

La Ville de Paris et la Préfecture de Police veillent avec attention à la sécurité des millions de Parisiens et de visiteurs présents chaque jour dans la capitale. « En complément du renforcement des effectifs policiers réalisé par l'Etat depuis 2012, Anne Hidalgo s'est engagée à accompagner l'extension du plan de vidéoprotection », souligne Colombe Brossel, adjointe à la Maire en charge de la sécurité.

De nombreuses avancées ont ainsi été constatées, grâce à la vidéoverbalisation et au traitement d'images permettant la détection automatique de stationnement en double file ou le franchissement de feux tricolores. La vidéoprotection permet aussi d'améliorer la gestion de l'ordre public, par exemple lors de grands rassemblements, de renforcer la sécurisation de Paris contre la délinquance et le risque terroriste, ou encore de mieux gérer la circulation sur les principaux axes et aux portes de la capitale. Depuis sa mise en œuvre à Paris, elle a permis 9.577 interpellations en flagrant délit, dont 2.378 sur la seule année 2014.

Colombe Brossel proposera au Conseil de Paris d'étoffer ce dispositif, par le déploiement de 165 nouvelles caméras en 2016, qui s'ajouteront aux 1.144 existantes. « Elles se répartiront sur l'ensemble du territoire parisien, en concertation avec les Maires d'arrondissements », annonce l'adjointe : 80 dans des espaces publics prioritaires du fait d'une délinquance marquée, les autres orientées en priorité vers les quartiers qui viennent d'être réaménagés, tels que le nouveau forum des Halles (1^{er}), la ZAC Paris Rive Gauche (13^e), la dalle Beaugrenelle (15^e), la ZAC Clichy-Batignolles (17^e), l'esplanade Nathalie Sarraute (18^e) et le secteur Macdonald (19^e).

« Paris restera par ailleurs vigilante, d'une part à ce que cet outil ne se substitue en aucun cas à la présence des agents de police sur le terrain, d'autre part à ce que les règles d'utilisation très strictes qui rendent la vidéoprotection respectueuse de la vie privée, soient scrupuleusement respectées », prévient Colombe Brossel.